



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

affaires étrangères et européennes : budget

Question écrite n° 75167

Texte de la question

M. René Dosière rappelle à M. le ministre des affaires étrangères et européennes qu'aux termes de sa réponse à la question n° 22840, son ministère a financé, en 2007, conformément à la tradition d'alors, les dépenses de fonctionnement suivantes pour le compte de la présidence de la République : 1,1 million d'euros pour couvrir les déplacements officiels de chefs d'État et de gouvernements étrangers en France ; 0,695 million d'euros au titre de la participation du Président de la République aux conférences et sommets internationaux en France ; enfin 5,540 millions d'euros pour couvrir les déplacements officiels du Président de la République à l'étranger. Il souhaite obtenir les précisions suivantes : une partie de ces sommes a-t-elle été versée directement à la Présidence et si oui combien ? Les montants indiqués ci-dessus correspondent-ils à des engagements de dépenses ou à des paiements effectifs et dans ce cas, à quel niveau ? Dans le cas où certaines dépenses n'ont été réglées qu'en 2008, fournir leur liste, les motifs de ces retards et leur imputation budgétaire.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75167

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2010, page 3509

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)